

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 7 janvier 2013****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE (départ à 9h45-procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN), Robert SKIPPON, Etienne WASMER.

Arnaud BONTEMPS, Raphaëlle REMY-LELEU, Marie-Laure PERROUAULT, Pierre BORNAND.

Ali ZEROUATI, Philippe PETAT.

Vincent BERGER (départ à 9h55-procuration à Laurent GERMAIN), Jean-Claude CASANOVA, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François VERDIER.

Absents ou excusés

Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à François HEILBRONN), Maxime SAADA (procuration à François HEILBRONN)

Anouck MANEZ (procuration à Arnaud BONTEMPS) Alexander RITTER (procuration à Raphaëlle REMY-LELEU), Hadrien RETORD (procuration à Pierre BORNAND), Coralie VASSEUR.

Agueda PEREZ (procuration à Philippe PETAT).

Nadège ABOMANGOLI, Véronique DESCACQ, Laurence PARISOT, Philippe TERNEYRE (procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN).

Assistaient à la réunion

Jean GAEREMYNCK
Nelly ANTOINE
Francis VERILLAUD

Michel GARDETTE
Nadia MARIK
Nicolas PEJOUT
Isabelle BOSSARD
Benjamin GIAMI
Dolly CARENE

administrateur provisoire de l'Institut d'études politiques de Paris,
représentante du recteur,
directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
directeur de la vie universitaire,
chargée de mission à la DES,
chargé de mission à la direction générale,
assistante à la DES.

Procédure de désignation du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'IEP de Paris.

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 7 JANVER 2013**

La séance est ouverte à 8 h 31, sous la présidence de Michel PEBEREAU, qui donne la liste des procurations :

- Philippe TERNEYRE donne procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN
- Agueda PEREZ MUNOZ donne procuration à Philippe PETAT
- Hadrien RETORD donne procuration à Pierre BORNAND
- Anouck MANEZ donne procuration à Arnaud BONTEMPS
- Maxime SAADA donne procuration à François HEILBRONN
- Emmanuel GOLDSTEIN donne procuration à François HEILBRONN
- Alexandre RITTER donne procuration à Raphaëlle REMY-LELEU

I. PROCEDURE DE DESIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR OU DE LA NOUVELLE DIRECTRICE DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Michel PEBEREAU rappelle que cette réunion vise à dégager les grandes lignes de la procédure de sélection d'un nouveau directeur de l'institut. Les conclusions de cette réunion seront prises en compte par le Conseil d'administration de la Fondation, qui se réunira le 9 janvier 2013. Michel PEBEREAU propose de revenir sur la question du profil du nouveau directeur, profil qui sera inscrit dans l'appel à candidatures.

b) Questions et discussions

Arnaud BONTEMPS propose de retenir les quatre critères qui ont déjà été évoqués lors de précédentes discussions :

- la connaissance de Sciences Po et l'adaptation du projet de sous-directeur à l'institution,
- la connaissance des systèmes universitaires français et internationaux,
- les compétences de management et de gestion,
- une ouverture au monde de l'administration.

À ces quatre critères, Arnaud BONTEMPS propose d'ajouter : « la capacité à pouvoir défendre son projet en toute transparence devant l'ensemble de l'institution ».

François HEILBRONN abonde dans le sens des propositions d'Arnaud BONTEMPS. Il ajoute que la connaissance des réformes pédagogiques – qu'elles aient abouties à des succès ou à des échecs – est importante. Parmi les propositions qui viennent d'être émises par Arnaud BONTEMPS, François HEILBRONN insiste tout particulièrement sur la connaissance des grandes universités internationales. Il rend d'ailleurs hommage aux grands universitaires internationaux, qui ont salué, dans une tribune parue dans *Le Monde*, les réformes engagées par Richard DESCOINGS. Pour François HEILBRONN, la compétitivité acquise par l'institut au niveau international doit être maintenue. Il considère qu'une candidature trop « franco-française » serait dangereuse pour l'avenir de Sciences Po.

François HEILBRONN revient ensuite sur les autres compétences du futur directeur :

- les capacités de gestion et de management,
- la transparence et la capacité à communiquer auprès de l'ensemble des corps constituant l'institut,
- l'interaction avec l'administration et les pouvoirs publics.

François HEILBRONN ajoute la capacité à pouvoir lever de l'argent. Sur ce point, il observe que tous les grands présidents d'université sont tenus de trouver des mécènes partout dans le monde. François HEILBRONN rappelle que le soutien des pouvoirs publics diminue en part relative. Or, pour se donner les moyens de ses ambitions, Sciences Po doit s'appuyer sur un directeur capable de mobiliser les grands chefs d'entreprise, les grandes entreprises, les collectivités territoriales et les mécènes individuels.

Laurent GERMAIN soutient la proposition de François HEILBRONN sur la levée de fonds : il lui semble que l'État ne sera pas en mesure d'accroître les ressources de Sciences Po dans les années à venir. En ce sens, la capacité du nouveau directeur à augmenter les ressources propres de l'institut pour poursuivre la dynamique engagée par Richard DESCOINGS et son équipe depuis 15 ans est fondamentale. Laurent GERMAIN ajoute que ce directeur devra jouir d'une certaine visibilité et d'une certaine reconnaissance du monde universitaire international. Il revient également sur l'importance d'avoir de bonnes capacités de management, puis il explique que le nouveau directeur ne devra pas être laissé totalement libre de son projet, mais devra s'inscrire dans la continuité des grandes orientations prises par le passé et qui sont considérées comme intangibles. Pour Laurent GERMAIN, les fondamentaux adoptés dans la stratégie de Sciences Po ne devront pas être remis en cause par le nouveau directeur et le Conseil de direction doit s'exprimer sur le fait que ce nouveau directeur n'aura pas capacité à réaliser un projet qui n'est pas en adéquation avec ce qui a déjà été réalisé.

Philippe PETAT revient sur le rapprochement entre la recherche et l'enseignement. Il lui semble important de poursuivre ce qui a déjà été mené. Il évoque ensuite les compétences de chefs d'entreprise, et au-delà, la vision sociale du futur directeur, dans ses relations avec les partenaires sociaux.

Arnaud BONTEMPS considère avec scepticisme la proposition de Laurent GERMAIN qui vise à se prononcer sur le projet du futur directeur. Il lui semble que tout candidat doit bénéficier d'une liberté d'innovation. À son sens, la détermination du prochain Comité de recherche permettra de répondre à la question de l'évaluation et de la cohérence du projet. Il ajoute que le futur Conseil de direction aura toute légitimité pour trancher entre les différents projets. Arnaud BONTEMPS considère anormal que le présent Conseil puisse poser des critères « intangibles » susceptibles de nuire à l'action du prochain Conseil.

Pour Michel PEBEREAU, il serait surprenant que ce Conseil considère que la consolidation des actions effectuées par le précédent directeur ne doit pas figurer comme l'un des objectifs du prochain directeur. Michel PEBEREAU insiste sur le fait que le Conseil de direction nomme le directeur et inscrit ses actions dans une continuité d'action. En conséquence, il estime qu'il ne faut pas limiter les orientations du Conseil de direction.

Ali ZEROUATI considère qu'il ne s'agit pas de fixer le projet du prochain directeur, mais de connaître sa position « claire et nette » sur les orientations que Sciences Po a prises depuis des années.

Christian LEQUESNE est d'accord sur le fait de fixer un certain nombre de lignes directrices. Il lui semble possible de conjuguer le maintien des lignes directrices, définies par Richard DESCOINGS, et l'innovation de projets. Christian LEQUESNE s'exprime ensuite sur l'importance de la recherche fondamentale, qui constitue l'un des grands critères de l'enseignement supérieur dans le monde. Puis il revient brièvement sur les capacités du prochain directeur en matière de *fundraising*, de connaissance internationale, de management, capacités auxquelles il ajoute la compréhension de la recherche fondamentale et sa définition comme priorité.

Pierre BORNAND réaffirme son soutien aux critères formulés à l'occasion du premier Comité : le *fundraising*, en lien avec de bonnes capacités de gestion, eu égard aux dérives constatées par la Cour des comptes, qui devront être limitées dans le futur. Pierre BORNAND fait part de ses doutes vis-à-vis des fondamentaux rappelés par Laurent GERMAIN : il estime que le prochain directeur ne sera pas en mesure de rayer toutes les précédentes orientations de l'institut « d'un trait de plume » et considère

qu'il n'est pas opportun d'inscrire les lignes directrices de l'institut dans le marbre. Pierre BORNAND ajoute que le futur directeur sera sous le contrôle et la vigilance du Conseil auquel il reviendra d'agir s'il convient.

Robert SKIPPON abonde dans le sens des propos de Christian LEQUESNE : le prochain directeur devra avoir une connaissance approfondie de l'enseignement et de la recherche. Robert SKIPPON estime également que le prochain directeur ne sera pas en mesure de faire fi des orientations prises par l'institut lors du mandat de Richard DESCOINGS.

François HEILBRONN émet des réserves sur ce point. Il affirme que pour une entreprise, l'arrivée d'un nouveau directeur général peut être synonyme de profonds bouleversements et de grandes erreurs, si ce nouveau directeur méconnaît les grandes orientations prises par cette entreprise. François HEILBRONN illustre son propos par la situation de la société Virgin, en cessation de paiement. Il déclare que la direction de Virgin a changé il y a trois ans et que son nouveau directeur a commis toutes les erreurs possibles et imaginables, ce qui a conduit Virgin au dépôt de bilan. François HEILBRONN insiste sur le fait que les entreprises peuvent très facilement être détruites par un directeur qui ne connaît pas leur histoire, leurs qualités et leur déterminisme. Aussi considère-t-il nécessaire de garantir le respect fondamental de Sciences Po par le prochain directeur. François HEILBRONN estime évident qu'un nouveau directeur apportera un nouveau souffle à l'institut et qu'il atteindra les objectifs poursuivis par la dernière direction : faire de l'institut l'une des grandes universités en sciences humaines, au plan mondial. Mais il rappelle dans le même temps que parmi les candidats auditionnés lors de la première succession, certains voulaient arrêter les conventions d'éducation prioritaire, tandis que d'autres souhaitaient remettre en cause les accords internationaux de l'institut. Il conclut son propos sur la nécessaire fermeté du Conseil vis-à-vis des fondamentaux de l'Institut.

Pierre BORNAND objecte que quiconque connaît Sciences Po connaît les réformes qui y ont été engagées et sait ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire. Au-delà de cet aspect, il rappelle que le futur directeur sera sélectionné par le Comité, qui s'orientera vers le profil le plus en ligne avec la politique de Sciences Po. Pierre BORNAND ajoute que le prochain directeur ne pourra par exemple pas détruire les conventions prioritaires sans l'aval du Conseil de direction.

Michel PEBEREAU confirme que les conventions prioritaires ont été créées par ce Conseil (avec une partie de ses membres qui n'y étaient pas favorables) et que ces conventions ne peuvent être détruites sans son aval. En revanche, il ajoute que le développement des conventions prioritaires n'est pas le résultat du Conseil, mais de l'action de la direction de Sciences Po. Michel PEBEREAU rappelle que le pouvoir exécutif peut tout à fait ne pas être favorable à des évolutions déterminées par le Conseil et ne pas les développer. Il ajoute que les réunions du Conseil ne permettent pas d'observer le détail des mesures prises par la direction.

Pierre MEYNARD souligne que des éléments de continuité, tels que l'ouverture internationale et l'ouverture sociale, doivent être consolidés. Il ajoute que la dimension d'innovation doit être développée et que les capacités managériales du futur directeur seront très importantes, tant dans leur phase d'organisation et d'animation que vis-à-vis des négociations qui devront être conduites avec les pouvoirs publics.

Étienne WASMER affirme que l'une des grandes qualités de Richard DESCOINGS reposait sur sa capacité à savoir s'entourer. Or, le volume d'activité de l'institut et son budget légitiment cette capacité. Étienne WASMER s'exprime également sur l'importance de la recherche fondamentale.

Michel PEBEREAU récapitule les priorités de profil du prochain directeur, définies par le Conseil :

- une bonne connaissance de Sciences Po, de sa situation actuelle, de ses évolutions, de ses succès et de ses non-succès. Sur cet aspect, Michel PEBEREAU rappelle que le meilleur moyen de réussir une réforme est d'en essayer plusieurs,
- une excellente capacité de management, afin de consolider ce qui a été réalisé (sans exclure les innovations),
- une connaissance significative du monde international,

- un intérêt pour les principales disciplines enseignées à Sciences Po, et une compréhension de l'intérêt de la recherche dans les processus universitaires.

Arnaud BONTEMPS rappelle le critère d'ouverture à l'administration et la capacité d'interaction avec les pouvoirs publics.

Michel PEBEREAU estime que ce critère participe de la capacité de management qui, outre l'ouverture au monde de l'administration, inclut la capacité à rechercher du mécénat et l'attachement aux droits de scolarité. Michel PEBEREAU dit n'avoir pas d'objection à spécifier la capacité de management, mais considère que toutes les composantes de cette capacité doivent alors être mentionnées.

Arnaud BONTEMPS demande que la « connaissance significative du monde international » soit remplacée par la « connaissance du système universitaire », en premier lieu duquel se trouve l'international. Il lui semble malvenu de faire fi de la connaissance de l'université française, notamment des Idex.

Raphaëlle REMY-LELEU considère également que la connaissance des Idex et des PRES ne relève pas strictement du champ de la recherche. Elle rappelle que le PRES de Sciences Po développe des compétences relatives à la vie étudiante. Concernant la capacité de dialogue avec les pouvoirs publics et l'administration, Raphaëlle REMY-LELEU affirme qu'elle n'est pas exclusivement financière, mais a également trait aux orientations pédagogiques en lien avec les concours administratifs.

Michel PEBEREAU demande à Raphaëlle REMY-LELEU si elle souhaite que la connaissance des PRES soit intégrée aux exigences du profil.

Raphaëlle REMY-LELEU répond par la négative et explique que son intervention visait à corroborer le propos d'Arnaud BONTEMPS sur la nécessaire connaissance des universités françaises.

Laurent GERMAIN dit être favorable aux quatre orientations définies par Michel PEBEREAU. Il n'est pas favorable, en revanche, à la définition d'un cinquième critère spécifique à l'administration française, considérant que cela entre dans la compétence managériale. Enfin, à titre personnel, Laurent GERMAIN souhaite qu'il soit fait mention de l'enjeu des politiques de Sciences Po dans les cinq prochaines années dans le contexte financier actuel, en France.

Philippe PETAT est entièrement d'accord avec Laurent GERMAIN. Il ajoute qu'un manager n'est pas nécessairement un visionnaire, mais qu'il doit disposer de capacités de relations humaines. Il revient ensuite sur les quatre missions de Sciences Po que sont l'enseignement, la recherche, la documentation et l'édition. Il observe que la documentation et l'édition n'ont pas été évoquées, alors que la bibliothèque participe de l'enseignement et de la recherche.

Michel PEBEREAU considère qu'il ne faut pas entrer dans des spécifications trop détaillées. Il souhaite que la terminologie employée soit suffisamment large.

Christian LEQUESNE dit s'interroger sur la formulation du critère « connaissance de Sciences Po ». En tant que tel, ce critère laisse entendre qu'une priorité sera accordée à ceux qui ont eu une expérience personnelle avec l'institut. Or, pour Christian LEQUESNE, cela reviendrait à se couper de certaines candidatures extérieures intéressantes. Christian LEQUESNE songe à des candidatures étrangères. Il se demande s'il ne vaudrait pas mieux remplacer cette terminologie par « la capacité à prendre en compte les acquis de Sciences Po. »

Michel PEBEREAU déclare que la « connaissance de Sciences Po » ne renvoie, à son sens, à aucune exclusivité pour les personnes qui n'auraient jamais mis les pieds à l'institut. En revanche, elle est exclusive pour les personnes qui n'ont jamais collaboré avec Sciences Po d'une façon ou d'une autre. Michel PEBEREAU rappelle qu'il appartiendra au Comité de recherche de se faire son opinion, après quoi les Conseils délibéreront. Il insiste aussi sur le fait que les candidats devront être conscients de l'histoire de Sciences Po et de son actualité, et qu'ils devront connaître les caractéristiques qui font la force de l'institut. Michel PEBEREAU récapitule les caractéristiques souhaitées, à l'aune des différentes remarques de l'assemblée :

- connaître les caractéristiques historiques de l'institut, dans son évolution et dans sa relation avec systèmes d'enseignement et de recherche,

- avoir une compétence significative de gestion, donc être conscient de l'importance des relations humaines dans la gestion, de l'importance de la question financière, d'avoir une capacité relationnelle tant avec les pouvoirs publics qu'avec les mécènes,
- avoir une bonne connaissance du monde international, ce qui inclut la dimension universitaire,
- avoir un intérêt pour les principales disciplines de Sciences Po et pour la relation entre l'enseignement et la recherche.

Arnaud BONTEMPS considère que le concept « universitaire » inclut la dimension internationale, mais que le concept « international » n'inclut pas la dimension universitaire, et n'inclut pas le système universitaire français. Il maintient donc sa proposition de « connaissance du monde universitaire, notamment international. » Il demande ensuite s'il est possible de formuler « l'intérêt pour les missions et la chose publique », qui inclut la recherche, tout en s'inscrivant dans la proposition de Jean GAEREMYNCK, émise hors réunion, sur l'adaptation des statuts de Sciences Po.

Michel PEBEREAU revient sur la terminologie de « chose publique ». Il affirme que si l'institut a besoin d'un directeur qui dispose d'un sens aigu de l'intérêt général, il n'est pas utile de préciser « les choses qui vont de soi. » Il lui semble normal qu'un dirigeant ait un sens aigu de l'intérêt général.

Raphaëlle REMY-LELEU considère que la question ne porte pas tant sur les notions d'intérêt public ou d'intérêt général que sur la notion de *défense* de l'intérêt général. Si cette qualité est évidente chez un dirigeant, l'idée est de réaffirmer l'intérêt de l'IEP comme s'insérant dans le service public de l'enseignement supérieur, ce qui inclut les relations avec l'ensemble des pouvoirs publics. Au-delà des questions de pur financement, Raphaëlle REMY-LELEU pointe la capacité de dialogue avec les pouvoirs publics sur les réformes de l'enseignement supérieur passées et à venir. (Raphaëlle REMY-LELEU mentionne la loi-cadre de l'enseignement supérieur au prochain semestre). Il lui semble que ces réformes participent des missions du futur directeur.

Jean GAEREMYNCK déclare que le premier critère défini de « connaissance de Sciences Po » est suffisamment large pour n'exclure personne et pour créer les conditions de nombreuses candidatures de qualité. Il ajoute qu'il n'est pas possible de prétendre connaître Sciences Po sans connaissance préalable du système et de l'environnement administratif dans lequel l'institut se situe. Il poursuit son propos en expliquant que Sciences Po est constitué de deux piliers : la Fondation, de forme privée, et l'IEP, de forme publique. À son sens, il n'est pas possible de prétendre connaître Sciences Po sans connaître l'historique de la Fondation, de droit privé, et celui de l'IEP, de droit public, inséré dans un système administratif, juridique, politique et universitaire.

Michel PEBEREAU propose à l'assemblée de se pencher sur le calendrier de la procédure.

Jean GAEREMYNCK rappelle que le Conseil de la Fondation aura lieu le mercredi 9 janvier 2013 et donnera sa position sur les éléments de profil de la personne recherchée. Ces éléments serviront au comité de recherche, qui en prendra compte pour mener son travail d'instruction et de recherche. Jean GAEREMYNCK considère donc que les éléments d'information sur ce profil pourront être diffusés dès le jeudi 10 janvier 2013, pour lancer la recherche de candidature. À partir de là s'ouvrira la période de candidature.

Michel PEBEREAU recommande de trouver un successeur à Richard DESCOINGS avant le 3 avril 2013 (avec la publication au *Journal officiel*). Il soumet cette proposition au Conseil.

Laurent GERMAIN abonde dans le sens de cette recommandation. Il propose la conception d'un retro-planning récapitulant chaque procédure, en prenant en considération une marge d'inertie administrative, pour que la nomination ait lieu en avril.

Michel PEBEREAU propose qu'il soit fait mention de ce délai au Conseil de la Fondation et au comité de recherche.

Robert SKIPPON propose de fixer le 15 avril comme date finale de nomination. Il ajoute que la recherche des candidats pourrait avoir lieu entre le 10 janvier et le 20 février, et l'examen des candidatures du 20 février au 1^{er} avril (incluant les entretiens, éventuellement les entretiens devant le Conseil).

Michel PEBEREAU estime qu'un déplacement de la date du 3 avril au 15 avril sera remarqué et fera l'objet d'attaques contre l'institut. Il observe qu'une date anniversaire est toujours l'occasion de critiques.

Jean-Claude CASANOVA rappelle qu'en termes de délais, la ministre avait annoncé une procédure de deux mois.

Michel PEBEREAU observe que cela porterait la nomination au 10 mars.

En ce cas, Christian LEQUESNE propose de publier rapidement l'appel à candidature et d'utiliser des supports de presse. Il évoque différents journaux : *Le Monde* et le *Times Higher Education*.

Michel PEBEREAU souligne que tous les candidats à la direction de l'institut sont dans l'attente de la sortie de l'information. S'agissant de la publicité, il rappelle qu'elle ne relève pas de la compétence des Conseils. À son sens cependant, l'argent dépensé dans les annonces officielles des journaux est de l'argent gaspillé. Il lui semble également que, de par sa situation budgétaire, l'institut ne doit pas s'orienter vers des dépenses de communication institutionnelle. Michel PEBEREAU recommande donc de ne pas dépenser de l'argent en publicité.

Raphaëlle REMY-LELEU indique que le principe de transparence a été rappelé à plusieurs reprises. À son sens, la publicité de l'appel à candidature permettra de répondre à certaines critiques émises sur l'opacité de la procédure de désignation.

Michel PEBEREAU explique qu'il faut simplement publier un communiqué de presse afin que les journalistes compétents en matière universitaire soient informés.

Ali ZEROUATI revient sur le rétro-planning et aborde la date limite du dépôt de candidature.

Michel PEBEREAU suggère que la décision de cette date soit laissée au Conseil d'administration de la fondation. Il propose d'aborder le point relatif à la représentation du Conseil. Il explique qu'une représentation à quatre personnes a été envisagée, soit une représentation la plus réduite possible, pour des questions de confidentialité. Michel PEBEREAU rappelle que le premier processus de désignation avait été l'occasion de nombreuses fuites dans la presse. Michel PEBEREAU aborde ensuite un aspect problématique lié à la représentation : celui des maîtres de conférences, qui n'avaient pas été inclus dans les 4 représentants du Conseil de direction lors de la précédente réunion du Conseil. Michel PEBEREAU invite le Conseil à donner son avis sur le sujet.

Arnaud BONTEMPS remarque que le comité devrait être composé au moins pour moitié de membres élus. Il ajoute que la parité entre le Conseil de direction et le Conseil de la Fondation ne signifie pas l'exclusivité de représentation de ces deux seules instances. Il propose donc que le Comité soit composé de deux membres du Conseil de direction, de deux membres du Conseil d'administration, de deux membres de la Commission paritaire, de deux enseignants et d'un représentant du Comité d'entreprise. Cette représentation permettrait d'englober la communauté académique, et d'inclure les maîtres de conférences.

Michel PEBEREAU rappelle qu'il avait été convenu quatre représentants du Conseil de direction, quatre représentants du Conseil d'administration, deux personnalités extérieures. Ce qui porte la représentation à 10. Pour le seul Conseil de direction, la représentation portait sur un représentant des salariés, un représentant des anciens élèves, un représentant des étudiants et un représentant du corps enseignant. Michel PEBEREAU précise que le Conseil peut tout à fait repartir de zéro et réviser le cadre défini à l'occasion de la dernière réunion. Il sollicite l'avis des membres du Conseil sur ce point.

Les membres du Conseil souhaitent maintenir le cadre défini lors de la réunion de décembre.

Robert SKIPPON affirme que les maîtres de conférences doivent être représentés. Il précise n'avoir pas de difficultés à faire porter la représentation à 5, puis déclare que si une représentation doit être supprimée, cela doit être celle des anciens élèves.

Michel PEBEREAU observe que conformément aux statuts, le représentant des anciens élèves a une représentativité garantie.

Hervé FRADET se réjouit que la représentation des maîtres de conférences soit abordée, mais il ne souhaite pas que cette représentation s'accompagne d'une exclusion. Il demande que soit ajouté un

maître de conférences au groupe représentant le Conseil de direction. Pour équilibrer les choses, la fondation s'adjoindrait un membre supplémentaire, ce qui porterait le nombre des membres de ce comité à 12 personnes.

Michel PEBEREAU précise qu'outre les 10 représentants initialement prévus, MM. GAEREMYNCK et CASANOVA participeront au Comité, ce qui porterait le nombre de personnes à 14, si la proposition d'Hervé FRADET était retenue. Michel PEBEREAU estime cela déraisonnable.

Hervé FRADET demande en ce cas s'il est possible de réformer la constitution initiale du comité, avec :

- 2 représentants des professeurs, un représentant des maîtres de conférences, un représentant des étudiants, un représentant des anciens élèves, pour le Conseil de direction
- Un représentant des professeurs, un représentant des salariés, trois personnalités à décider pour la FNSP

Jean-Claude CASANOVA signale à Hervé FRADET que le Conseil d'administration décidera de ses représentants comme il l'entend.

Michel PEBEREAU précise en effet qu'il n'est pas possible de décider pour la Fondation, et considère que la décision de suppression d'un représentant pourrait porter sur l'une des deux personnalités extérieures.

Jean GAEREMYNCK estime que le format initialement prévu était un compromis raisonnable, compte tenu des contraintes d'agenda et de réunion. Il propose de conserver ce cadre.

Arnaud BONTEMPS rappelle que les impératifs du Conseil d'administration portaient sur :

- la représentation de tous les statuts,
- la parité des représentants du Conseil de direction et du Conseil d'administration,
- la présence de deux personnalités extérieures
- un comité suffisamment restreint.

Il propose que la représentation du Conseil de direction s'articule sur : un représentant étudiant, un représentant professeur des universités, un représentant des maîtres de conférences, un représentant des anciens élèves. Il affirme que le Conseil d'administration pourrait assurer, de son côté, la représentation des salariés. Il lui semble logique que ce représentant des salariés soit issu du contingent du Conseil d'administration.

Robert SKIPPON estime qu'il y a deux sorties possibles à cette problématique : la modification du format initial et le passage à 12 membres du Comité (hors MM. GAEREMYNCK et CASANOVA) ou une représentation des salariés issue du Conseil d'administration.

Michel PEBEREAU interroge l'assemblée sur la question de la représentation exclusive des deux Conseils, en plus des deux personnalités extérieures.

Arnaud BONTEMPS est défavorable à cette exclusivité. Il affirme que le Comité doit être composé de membres de la Commission paritaire, du Conseil Scientifique, du Comité de l'article 7, et du Comité d'entreprise.

Michel PEBEREAU propose un vote à main levée sur une représentation de membres de l'institution extérieurs au Conseil de direction et Conseil d'administration.

c) *Vote*

L'assemblée se prononce contre cette représentation, par 17 voix contre et 8 voix pour.

Raphaëlle REMY-LELEU rappelle que les deux Conseils invités à définir cette procédure de désignation du nouveau directeur et de l'administrateur sont le Conseil de direction et le Conseil de la fondation. Elle ajoute que l'ensemble des élus étudiants est conscient que la discussion sur le format du comité proposé ne peut pas être uniquement basée sur une moitié d'élus et un principe de parité et de représentation entre le Conseil d'administration et le Conseil de direction. Raphaëlle REMY-LELEU

revient sur les principes de représentativité et de transparence et à l'aune de ces principes, demande que la Commission paritaire, le Conseil de l'article 7, la Commission paritaire et le Conseil scientifique soient représentés. Elle précise que la représentation des salariés pourrait être assurée par le Comité d'entreprise.

Robert SKIPPON explique qu'un membre du Conseil de direction est aussi membre de la Commission paritaire (lui-même). Il se propose comme membre de ce Comité au titre de la Commission paritaire, du Conseil de direction et des maîtres de conférences.

Michel PEBEREAU explique que le Conseil, dans son ensemble, ne ressent pas le besoin de représenter la Commission paritaire au comité de recherche.

Philippe PETAT indique que les élus salariés se sont réunis et ont désigné Agueda PEREZ comme représentant des salariés au Comité.

Michel PEBEREAU en prend note et félicite les salariés pour leur célérité. Il demande aux élus étudiants de réunir leurs instances pour désigner leur représentant au Comité de recherche.

Pierre MEYNARD remercie Michel PEBEREAU d'avoir souligné la nécessaire représentation des anciens élèves de Sciences Po. Il propose ensuite de considérer que les maîtres de conférences et les anciens élèves soient représentés par la même personne. Cela permettrait d'atteindre l'objectif d'un effectif réduit.

Michel PEBEREAU remercie Pierre MEYNARD pour sa proposition, qu'il juge positive.

L'assemblée discute du statut des maîtres de conférences et de leurs représentants.

Michel PEBEREAU propose que les maîtres de conférences du Conseil, en collaboration avec Pierre MEYNARD, représentant de l'association des anciens élèves, trouvent un consensus sur une personnalité susceptible de représenter à la fois les anciens élèves et les maîtres de conférences.

Arnaud BONTEMPS donne lecture des statuts pour éclaircir la question des professeurs et des maîtres de conférences : « *les représentants des personnes assurant un enseignement sont répartis, au sein du Conseil de direction, conformément au tableau suivant.* » Sur le tableau sont mentionnés : un professeur d'université titulaire de l'IEP, deux représentants du collège université, deux représentants du collège fonction publique, trois représentants du collège entreprise-activité libérale. Arnaud BONTEMPS demande qui est maître de conférences parmi les 8 représentants.

Michel PEBEREAU lui répond que les maîtres de conférences sont les représentants fonction publique et les trois représentants du collège entreprise-activité libérale.

Arnaud BONTEMPS demande s'il faut en tirer la conclusion que Robert SKIPPON n'est pas maître de conférences.

Michel PEBEREAU lui répond que Robert SKIPPON appartient à la catégorie des professeurs. Il demande à Robert SKIPPON s'il est rémunéré à temps partiel et à l'heure d'enseignement.

Robert SKIPPON acquiesce.

Nelly ANTOINE explique que le premier collège comprend également les professeurs de langue.

Robert SKIPPON affirme que l'appellation « professeur de langue » appartient à la Commission paritaire. Il ajoute que cela n'est pas le cas pour le Conseil de direction.

Jean-Claude CASANOVA explique que par définition, les professeurs titulaires sont séparés des enseignants vacataires. Il explique que seul Étienne WASMER est professeur titulaire. Tous les autres sont vacataires au sens de l'IEP (et non au sens de l'université). Les titulaires sont ensuite distingués en fonction de leur origine (universitaire, de la fonction publique non universitaire, du secteur privé). Cette distinction par origine explique la division en trois catégories. Jean-Claude CASANOVA insiste sur le fait que cela ne correspond pas à une distinction de fonction. Partant de là, sur 8 professeurs, un seul est titulaire (Étienne WASMER). Les 7 autres (vacataires) devront s'entendre sur leur représentant.

François HEILBRONN rappelant qu'il est membre de l'association des anciens élèves, maître de conférences, et grand donateur au sein de Sciences Po, propose sa candidature pour représenter les maîtres de conférences et les anciens au sein du comité de recherche.

Jean GAEREMYNCK souhaite que la position du Conseil de direction soit connue avant la tenue du Conseil d'administration. Il demande que lui soit communiqué le plus rapidement possible le nom du représentant des étudiants.. Il revient sur les diverses catégories, et considère que seul Étienne WASMER pourra faire partie du Comité au titre des Professeurs des universités.

Étienne WASMER explique avoir recommandé au Bureau scientifique de faire un autre choix (que lui-même) si la communauté académique en manifestait le souhait. Cela n'a pas été le cas.

Laurent GERMAIN précise qu'il soutient la candidature de François HEILBRONN pour représenter les maîtres de conférences élus du Conseil de direction au sein du comité de recherche.

Robert SKIPPON annonce sa candidature pour représenter les maîtres de conférences. Il précise être également ancien élève de Sciences Po.

En réaction à l'intervention de François HEILBRONN, Raphaëlle REMY-LELEU affirme que le représentant des maîtres de conférences à ce Comité ne peut être basé sur les donations.

Pierre BORNAND abonde dans le sens des propos de Raphaëlle REMY-LELEU.

François HEILBRONN lui répond qu'il n'est pas candidat au titre de donateur, mais qu'il mentionne ce fait, considérant que les donateurs font partie des corps constituants de Sciences Po.

Pierre MEYNARD rappelle que sa proposition de double représentation (anciens élèves et maîtres de conférences) implique que ce représentant soit membre de l'association des anciens élèves de Sciences Po.

Michel PEBEREAU propose à Jean GAEREMYNCK de procéder dès la fin de la réunion du Conseil à la désignation d'un représentant des anciens élèves et des maîtres de conférences avec les principaux intéressés.

Arnaud BONTEMPS informe le Conseil que les étudiants se sont mis d'accord sur leur représentant. Il s'agit de Raphaëlle REMY-LELEU, qui est également membre de l'association des anciens élèves de Sciences Po.

Pierre BORNAND objecte que les élus étudiants n'ont eu aucune discussion sur le sujet, et déclare que le représentant des étudiants sera choisi à l'issue de ce Conseil de direction.

Michel PEBEREAU en prend acte. Il propose ensuite que les maîtres de conférences concernés choisissent leurs représentants, puis revient sur les procurations données en cours de séance :

- Emmanuel GOLDSTEIN à François HEILBRONN
- Maxime SAADA à François HEILBRONN
- Christian LEQUESNE à Catherine MAYEUR JAOUEN

Philippe PETAT s'interroge sur le type de lien qui sera établi entre le comité de recherche, le Conseil de direction et le Conseil d'administration.

Jean GAEREMYNCK rappelle que le comité de recherche n'a aucune existence statutaire et n'a pas de pouvoir de décision. Le pouvoir de décision des Conseils reste entier. Il incombe donc au comité de recherche de préparer les décisions des Conseils. À partir de cette préparation, chacun des Conseils aura la possibilité de se prononcer sur au moins deux candidats. Lors de la phase de recherche, le comité de recherche devra définir ses propres modalités de travail. Il lui incombera également de se prononcer sur les aspects de confidentialité. Jean GAEREMYNCK dit avoir eu le sentiment d'une procédure ouverte, favorisant le plus grand nombre de personnes de qualité, en interne comme en externe, mais qu'il faut être très attentif à la question de la confidentialité. Il rappelle qu'il s'agit là d'un point fondamental, car nombre de candidats exercent des responsabilités dans d'autres établissements et ne souhaitent pas nécessairement rendre leur candidature publique. C'est à l'aune de ces principes et de ces modalités de travail que la relation entre le Comité et les Conseils sera définie.

Arnaud BONTEMPS considère important que le Conseil puisse auditionner les différents candidats qui lui seront proposés. Cela suppose que la procédure soit publique, au moins pour les deux derniers candidats, et cela implique également que le Conseil ait connaissance des projets de ces candidats.

Robert SKIPPON abonde dans le sens des propos d'Arnaud BONTEMPS sur l'audition des deux candidats « finalistes » par le Conseil de direction. Il revient ensuite sur les personnalités extérieures, membres de ce Comité, et s'enquiert des positions du Conseil sur ce sujet.

Michel PEBEREAU suggère que le prochain Conseil se penche sur la proposition de procédure qui lui sera présentée par le Comité.

Arnaud BONTEMPS propose de signaler aux candidats que la procédure ne sera pas confidentielle jusqu'au bout et qu'à minima, les deux candidats « short listés » verront leurs projets rendus publics et seront auditionnés de manière ouverte. Il souhaite que le Conseil acte ce point.

Jean GAEREMYNCK explique que, par définition, les candidats accepteront implicitement de se plier aux règles de l'instance de décision. Il n'y a donc pas de difficulté sur ce point. En revanche, il rappelle que c'est au prochain Conseil qu'il conviendra de définir les conditions précises de la procédure.

Michel PEBEREAU rappelle lui aussi que le présent Conseil ne peut pas prendre de décisions sur les modalités d'instruction de la « *short list* ». Ces décisions seront du ressort du prochain Conseil.

Arnaud BONTEMPS maintient sa demande d'inscription du projet des candidats short listés dans la procédure.

Jean GAEREMYNCK réitère le fait que le prochain Conseil devra prendre cette décision.

Raphaëlle REMY-LELEU fait remarquer que le présent Conseil a fixé le calendrier. Dès lors, rien ne justifie qu'il ne puisse pas fixer d'autres modalités.

Michel PEBEREAU lui répond que le prochain Conseil sera libre de modifier ce calendrier.

Raphaëlle REMY-LELEU affirme que le présent Conseil peut tout à fait souhaiter se prononcer sur la publicité des projets et sur l'audition des candidatures.

Jean GAEREMYNCK explique que le présent Conseil peut émettre un vœu à l'attention du prochain.

Hervé FRADET affirme que le prochain Conseil pourra tout à fait défaire ce qui a été ébauché.

Jean GAEREMYNCK explique que le prochain Conseil pourra tout à fait s'appuyer sur le présent procès-verbal pour reprendre les différents points abordés et traiter des questions de procédure.

Raphaëlle REMY-LELEU propose qu'un relevé de décision, formalisé par un vote, soit transmis au prochain Conseil.

Michel PEBEREAU n'y est pas favorable, pour la raison suivante : plusieurs membres du Conseil ont quitté la séance. Bien qu'ils aient laissé des procurations, ils n'ont pas été avertis d'un vote sur les modalités de la procédure. Pour Michel PEBEREAU, ce vote ne rendra compte que d'opinions dispersées.

Arnaud BONTEMPS objecte qu'il n'est pas possible de se prononcer sur la qualité des opinions qui seront émises à travers ce vote. Il ajoute que la question porte sur le souhait, à l'issue des travaux du Comité, d'une audition des candidats et de l'examen de leur projet, rendu public par le Conseil de direction.

Michel PEBEREAU demande si ce souhait porte sur tous les candidats.

Arnaud BONTEMPS lui répond qu'il porte uniquement sur les candidatures soumises au vote du Conseil de direction sur proposition du Comité (la *short list*).

Jean GAEREMYNCK revient sur le « projet rendu public ». Il lui semble évident que le projet des candidats doit être présenté devant l'instance de décision, mais il lui semble que la publicité de ces projets ne doit pas dépasser cette instance.

Arnaud BONTEMPS souhaite que ce projet soit au contraire lisible par tous, voire diffusé sur Internet.

Jean GAEREMYNCK observe que cela modifie la compétence du Conseil. Il rappelle que le Conseil a l'exclusivité de la connaissance des propos des candidats. Jean GAEREMYNCK affirme que si, au moment de son installation, le futur Conseil souhaite rendre les projets publics, alors il le fera.

Étienne WASMER ajoute que si les candidats souhaitent rendre leur projet public, ils le feront. Par eux-mêmes. Il propose de ne pas perdre de temps sur cette question.

Arnaud BONTEMPS souhaite de son côté voir cet aspect inscrit dans la procédure.

Marie-Laure PERROUAULT affirme qu'il est important de définir les règles sur lesquelles le prochain Conseil statuera. Elle revient sur le fait que des règles viennent d'être définies, notamment en matière de calendrier et de composition et s'étonne que d'autres ne puissent être définies de la même manière.

Michel PEBEREAU explique que pour ce qui a trait à la composition, tout a été défini lors de la présente séance : les étudiants doivent choisir leur représentant, le représentant des anciens élèves et des maîtres de conférences doit être défini avec Jean GAEREMYNCK à la clôture de ce Conseil, et les salariés se sont déjà prononcés sur leur représentant. Michel PEBEREAU reconnaît que le sujet des deux personnalités extérieures qualifiées n'a pas été évoqué, mais il considère que le Conseil a fait son travail. Michel PEBEREAU soumet la proposition de Jean GAEREMYNCK au vote.

Jean GAEREMYNCK propose d'apporter cette précision : que les préoccupations exprimées par les étudiants seront dûment présentées au nouveau Conseil, qui devra se prononcer sur la diffusion publique des projets des candidats.

Raphaëlle REMY-LELEU demande une explication de vote. Elle affirme que ce Conseil de direction a un problème d'arbitrage entre ce qui relève de ses compétences et ce qui relèvera des décisions du prochain Conseil de direction. Elle revient sur le fait que le présent Conseil a décidé d'un certain nombre de points à propos de la procédure de nomination : le calendrier et la question des grandes orientations de Sciences Po que les candidats devront définir. Elle explique qu'un autre point de procédure est demandé par les étudiants : il lui semble légitime que les candidats sachent, dès le début, s'il leur sera ou non demandé la publication de leur projet. Raphaëlle REMY-LELEU affirme que ce point est conforme au principe de transparence souligné lors des derniers Conseils : transparence envers les candidats et transparence envers la communauté de Sciences Po. Raphaëlle REMY-LELEU rappelle qu'il a également été décidé par le directeur de rendre publique la question de la procédure à travers une newsletter. Il lui semble que cette publicité sur le travail des Conseils, sur les dates des réunions, l'ordre du jour, les relevés de décision, et la possibilité de rendre public le projet des deux candidats doit pouvoir être fixée aujourd'hui. Elle ajoute que si le présent Conseil a compétence pour définir les modalités de calendrier, il peut tout à fait se prononcer sur la publicité des projets.

Arnaud BONTEMPS précise que compte tenu de ce qui vient d'être expliqué par Raphaëlle REMY-LELEU, les élus étudiants voteront contre la proposition.

d) Vote

Il reviendra au prochain Conseil de direction de fixer les règles afférentes à la nomination du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice de l'IEP de Paris.

La proposition est adoptée par 13 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions.

Jean GAEREMYNCK aborde la question des personnalités extérieures. Il indique que les deux coprésidents du Bureau scientifique ont organisé auprès des membres de la communauté académique permanente de Sciences Po une consultation sur les personnalités extérieures à Sciences Po, françaises et étrangères, susceptibles de participer aux travaux du comité de recherche. Jean GAEREMYNCK indique que 46 noms ont été cités, et que les votants ont arrêté une liste de 7 noms. Pour les personnalités françaises : Mme Mireille DELMAS-MARTY, M. François HÉRAN, M. Yves MENY, M. Philippe AGHION. Pour les personnalités étrangères : M. Duncan KENNEDY, M. Mathias DEWATRIPONT, Mme Suzanne BERGER.

Robert SKIPPON demande s'il est possible d'ajouter un nom.

Michel PEBEREAU déclare que cela pose un problème de principe, dans la mesure où le Bureau scientifique a déjà fait une liste de propositions.

Arnaud BONTEMPS affirme que le Bureau scientifique n'a pas d'autorité statutaire pour définir ces personnalités.

Jean-Claude CASANOVA indique que le Conseil de la Fondation s'est également penché sur la question des personnalités étrangères.

Michel PEBEREAU explique que le Conseil peut décider ou non d'accepter cette liste proposée par le Bureau scientifique, mais que toute autre proposition non concertée et non délibérée ne peut être reprise par le Conseil.

Robert SKIPPON déclare que les membres du Conseil de direction peuvent avoir des noms à proposer. Il propose Mme Marguerite MORITZ, professeur émérite en études des médias de l'école de journalisme de l'université du Colorado et titulaire d'une chaire de l'Unesco en journalisme international.

Michel PEBEREAU invite Robert SKIPPON à transmettre le CV de Marguerite MORITZ à Jean GAEREMYNCK, qui le transmettra au Conseil de la Fondation.

Au nom des élus de l'UNEF, du Conseil de direction, de la Commission paritaire, du Conseil scientifique, du Conseil de l'école doctorale, Arnaud BONTEMPS et Raphaëlle REMY-LELEU proposent Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), ancienne élève de l'école normale supérieure et agrégée de grammaire. Arnaud BONTEMPS livre quelques éléments de son parcours.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Claude CASANOVA rend hommage à Michel PEBEREAU, présent à Sciences Po depuis 44 ans, qui vient de présider sa dernière séance de Conseil. Il rappelle que Michel PEBEREAU a été maître de conférences à Sciences Po, puis professeur chargé du cours de politique économique de la France. Des générations entières d'étudiants ont suivi ce cours. Jean-Claude CASANOVA revient sur l'élection de Michel PEBEREAU à la présidence du Conseil de direction, il y a 25 ans et sur les profonds changements qu'il y a apportés. Il salue sa sobriété, sa clarté, sa fermeté et sa rectitude, qui font de lui l'un des plus grands fonctionnaires français ainsi que l'un des plus grands banquiers français. Sur ce point, Jean-Claude CASANOVA rappelle que la banque dont Michel PEBEREAU a assuré la direction n'a pas été affectée par la dernière crise. Jean-Claude CASANOVA rappelle que Michel PEBEREAU assurera désormais la présidence de la commission des finances du Conseil de la Fondation. Au nom de cette même Fondation, il exprime ses remerciements et sa reconnaissance admirative pour tout ce que Michel PEBEREAU a réalisé.

Michel PEBEREAU dit être touché par cette intervention, et ajoute qu'il ne quittera pas ce Conseil sans nostalgie. Il explique ensuite qu'une très grande part de l'action de ce Conseil a été l'œuvre de Richard DESCOINGS, auquel il souhaite rendre un hommage particulier. Il explique qu'à travers ce Conseil de direction, Richard DESCOINGS a répondu aux questions fondamentales que doit se poser toute université sur ses étudiants et leur avenir.

La première de ces questions porte sur les niveaux de connaissances et de compétences assurés par les études : ces connaissances et compétences doivent être à la fois déterminées et marquées par les évolutions du temps. À travers l'action de Richard DESCOINGS, Michel PEBEREAU déclare que Sciences Po a su conserver ses atouts traditionnels – assurer à ses étudiants un très haut niveau de culture générale, garantir leur qualité d'expression écrite et orale, rencontrer un grand nombre de professionnels hors enseignants – tout en transformant les études – reprenant une action engagée par Alain LANCELOT – en les structurant autour de 5 disciplines : l'histoire, l'économie, le droit, la science politique et la sociologie. Au-delà de cette action, Michel PEBEREAU explique que Richard DESCOINGS a fait en sorte que les étudiants reçoivent une initiation à la formation mathématique, s'approprient les outils numériques et s'adonnent à une pratique artistique. Michel PEBEREAU considère que l'on apprend mieux aujourd'hui à Sciences Po que par le passé, de façon plus critique et plus complète, dans le souci d'une formation ouverte aux sciences, aux techniques et aux humanités littéraires et scientifiques.

La deuxième question fondamentale à laquelle doit répondre toute université est l'insertion professionnelle par le diplôme. Sur ce point, Michel PEBEREAU explique que Richard DESCOINGS a fait de Sciences Po la première université à s'adapter au processus de Bologne, en reprenant un certain nombre de réformes de la scolarité engagées par Alain LANCELOT et en créant un système dans lequel le collège universitaire de Sciences Po est l'équivalent d'un *Bachelor of Arts* (BA) ou d'une licence. Michel PEBEREAU ajoute que les diplômes de Sciences Po sont reconnus dans le monde entier et sont détenus par 31 % d'étudiants étrangers (contre 6 % il y a dix ans). Michel PEBEREAU remarque que l'institut reste un moyen d'accès privilégié à la haute fonction publique. Pour autant, la majorité des étudiants de l'institut s'oriente vers le secteur productif, ce qui constitue un changement considérable. Michel PEBEREAU note encore que les diplômés ayant accédé à leur premier emploi au bout d'un an représentent 92 % des élèves (contre 3 ans, dans cette même proportion de 92 %, pour les universités).

Il explique ensuite que les universités doivent s'ouvrir à l'international. En ce domaine, Michel PEBEREAU considère que les résultats de l'institut ont été spectaculaires. Il précise que le travail de Francis VERILLAUD sur l'international a été engagé avant l'arrivée de Richard DESCOINGS, et qu'en l'espace de quelques années, le réseau de partenaires de Sciences Po a atteint un niveau extraordinaire, avec plus de 450 accords passés avec les universités les plus prestigieuses du monde. Cette orientation a également permis aux étudiants français de favoriser les échanges sur les campus. Michel PEBEREAU fait ici référence à la troisième année à l'étranger et à la création des doubles diplômes. À travers ces diverses innovations, un quart des étudiants français de Sciences Po trouvent leur premier emploi à l'étranger.

Michel PEBEREAU rend ensuite compte de l'ouverture des formations d'excellence aux jeunes des milieux les moins favorisés. Il rappelle que l'institut, historiquement, était considéré comme réservé aux enfants des catégories les plus favorisées. Michel PEBEREAU réaffirme que Richard DESCOINGS a eu le courage de lancer le débat sur l'accès de l'institut aux jeunes des milieux défavorisés, en créant des accords de partenariat avec les lycées situés en ZEP dès 2001. À ce jour, 85 lycées sont associés à l'institut via les Conventions éducation prioritaire. Pour Michel PEBEREAU, ces accords ont créé une émulation au changement dans l'esprit des jeunes et une impulsion au niveau national. Ces accords ont été accompagnés d'importants efforts en direction des étudiants boursiers, passés de 6 % à 26 % en dix ans. Michel PEBEREAU rapporte que le nombre d'étudiants boursiers à Sciences Po est à peu près égal au nombre total d'élèves de l'école polytechnique ou de l'école d'HEC. Il rappelle que ces étudiants boursiers perçoivent un complément représentant les trois quarts de la bourse publique. Pour Michel PEBEREAU, Richard DESCOINGS a démontré qu'un enseignement sélectif pouvait se conjuguer avec un recrutement diversifié socialement.

Michel PEBEREAU revient ensuite sur l'idée des campus en région, novatrice en ce qu'elle permet de former de futurs diplômés de Sciences Po sur tout le territoire, et d'inclure les étudiants étrangers. Il ajoute que la mise en place de l'initiative d'excellence mise en œuvre dans le cadre du PRES Paris Sorbonne, figurant parmi les 8 initiatives sélectionnées au niveau national, est encore une fois une des très grandes réussites de Richard DESCOINGS.

Michel PEBEREAU affirme qu'à travers les actions initiées par Alain LANCELOT puis mises en œuvre avec le succès qu'on connaît par Richard DESCOINGS, Sciences Po se trouve aujourd'hui dans la situation de pouvoir poursuivre son développement sans être soumis à la contrainte du surendettement du secteur public. Des mécanismes de droits d'étude ont été instaurés et ont permis de modifier l'équation financière de l'institut et de la Fondation. Michel PEBEREAU déclare que rien de tout cela n'aurait été possible sans la Fondation, qui a assuré la progression de la recherche à Sciences Po. La Fondation a également assuré une sécurité financière à l'institut. Michel PEBEREAU rappelle que la surface immobilière de Sciences Po a changé de dimension. Il ajoute que chaque décision prise par ce Conseil a été confirmée par la Fondation (notamment sur l'établissement de droits d'études progressifs en fonction du revenu), puis il explique que la Fondation porte une responsabilité globale sur l'ensemble du système, de par son autonomie et son statut, conférés par le général de Gaulle et le parlement (de droite comme de gauche).

Michel PEBEREAU conclut son propos sur le fait que Richard DESCOINGS a été un dirigeant exceptionnel et que c'est ce caractère exceptionnel qui l'a conduit à rester à la tête de ce Conseil. Il explique avoir suggéré pendant quinze ans son remplacement à Richard DESCOINGS, qui n'en a rien

fait, et l'a toujours convaincu de se représenter à la présidence de ce Conseil pour y dégager des consensus. Sur ce point, Michel PEBEREAU indique que ces consensus ont été suffisamment tacites et explicites pour approuver toutes les réformes engagées par Richard DESCOINGS. Il évoque les conventions internationales et les questions, plus difficiles, des conventions éducation prioritaire, ou des droits de scolarité. Sur ces questions, Michel PEBEREAU affirme que le Conseil les aurait approuvées sous quelque présidence que ce soit, du fait de la personnalité de Richard DESCOINGS : entrepreneur, visionnaire, créatif, innovant, audacieux. Pour Michel PEBEREAU, Richard DESCOINGS a mis toute son imagination, sa capacité d'entreprise, et finalement toutes ses forces au service de Sciences Po. Il déclare que « le Sciences Po de Richard DESCOINGS a été une exceptionnelle réussite », dont l'institut peut être fier.

(Applaudissements)

Michel PEBEREAU remercie les membres de l'assemblée, en leurs noms personnels et en tant que représentants de ceux qui les ont précédés.

Arnaud BONTEMPS annonce qu'il quitte également le Conseil de direction pour poursuivre ses études. Il explique n'avoir pas la prétention d'être bien né, mais rappelle que les idées et les principes n'attendent pas le nombre des années. Il affirme avoir eu beaucoup d'intérêt à participer aux débats de ce Conseil, même si ses désaccords avec d'autres membres étaient fréquents, et, pense-t-il nécessaires. Au-delà de tout ce qu'il a appris de cette expérience au sein de ce Conseil – notamment le fait de s'exprimer dans un langage susceptible d'être entendu par ses interlocuteurs, quitte à penser avec des mots d'élus, qui ne sont pas nécessairement ceux du militant – Arnaud BONTEMPS explique être arrivé dans ce Conseil armé d'une grande utopie, celle de pouvoir résoudre les contradictions par la discussion. Il affirme que si l'utopie l'occupe toujours, notamment sur le plan des principes à défendre, il quitte ce Conseil avec une interrogation, fondée sur deux expériences d'élus étudiants : la première de ces expériences est l'école de la communication (abordée en Conseil il y a trois ans), qui a fait l'objet d'un certain nombre de critiques relatives à la sélection anti-règlementaire opérée par cette école. Arnaud BONTEMPS rappelle que si les Conseils ont pris acte des critiques, seules des actions de mobilisation et de pétition ont permis de faire reculer ce projet de sélection. La deuxième expérience est celle de la Commission de suivi social, Commission dont Arnaud BONTEMPS juge le budget dérisoire, pour un public d'étudiants « en galère ». Il explique que malgré 5 ans de combat, ce budget et les principes de fonctionnement de la commission n'ont jamais réellement évolué. Arnaud BONTEMPS espère que cette situation pourra être réévaluée, à travers l'action des Conseils ou d'autres actions. En conclusion, Arnaud BONTEMPS quitte ses fonctions avec cette interrogation sur la possibilité ou non de changer le cours des choses, par la discussion et par l'action.

(Applaudissements)

La séance est levée à 11 h 34.